

Tarifs garanties OVAC, à compter du 1er novembre 2010

	Garanties de construction				Autres garanties
	1 an		2 ans		pro rata temporis
	Standard	Préférentiel	Standard	Préférentiel	
... jusqu'à CHF 4'000.-	8‰	8‰	12‰	12‰	10‰
CHF 4'001 à CHF 30'000.-	8‰	5‰	12‰	10‰	
CHF 30'001.- à CHF 100'000.-	6‰	5‰	10‰	10‰	
CHF 100'001.- à CHF 500'000.-	5‰	5‰	8‰	7.5‰	
CHF 500'000.- et plus...	5‰	4.5‰	8‰	7.5‰	

Note: Le tarif préférentiel est appliqué pour les entreprises membre de l'AVE ou d'associations affiliées au Bureau des Métiers.

Sion, le 18 janvier 2011

**Office Valaisan de cautionnement
 mutuel pour artisans et commerçants**

Eric Bianco

Directeur